

# Millette & Fils Ltée

---

Évaluation de l'entreprise en matière de travail forcé et de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Date 14 mai 2024

## Contexte

---

Le rapport de Millette & Fils Ltée présente les mesures présent au cours de l'exercice se terminant le 29 octobre 2023 afin de répondre aux exigences de la « Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes » (la Loi).

Le travail forcé ou au travail des enfants vont à l'encontre des valeurs de proximité, d'engagement, de bienveillance et de pérennité de l'entreprise.

## Structure, activités et chaîne d'approvisionnement

---

### Structure

Millette & Fils Ltée est constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (Québec), produit des caissons d'emballage, des produits de tournage et de menuiserie. Nous fabriquons au Canada dans deux usines, l'une située à Lawrenceville et l'autre à Valcourt. Nous comptons au Canada environ 100 employés et une partie de nos activités commerciales ont lieu au Mexique.

### Chaîne d'approvisionnement

Nous privilégions les fournisseurs locaux et ceux qui partagent nos valeurs éthiques. Quelques fournisseurs se situent à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Les matières premières principalement utilisées dans notre processus de fabrication sont le bois d'œuvre, la toile ainsi que diverses pièces de quincaillerie.

## Politique et diligence raisonnable

---

### Politique

Nous terminerons au cours du prochain exercice l'écriture et la mise en place de notre politique d'approvisionnement. Celle-ci comprendra l'ensemble de nos directives et stratégies d'approvisionnement. Cette politique visera principalement à encadrer nos processus : d'optimisation des coûts, de sélection des fournisseurs et nos responsabilités sociales. Cette politique contribuera ainsi à identifier, contrer et interdire le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'entreprise.

# Détermination des risques

---

| Identification des risques  | Gestion   |
|-----------------------------|---|
| Millette & Fils Ltée.       | Nous considérons le risque de travail forcé et le travail des enfants comme négligeable au sein de de notre personnel, par notre respect des lois en matière d'emploi. De plus, un comité de relation de travail est en place.                                    |
| Chaîne d'approvisionnement. | Divers outils seront ajoutés au processus de sélection des nouveaux fournisseurs au cours du prochain exercice par exemple l'utilisation d'un questionnaire d'évaluation des fournisseurs. Nous effectuons actuellement des visites ponctuelles des fournisseurs. |

Notre processus se limite actuellement à nos fournisseurs de premier niveau.

## Mesures correctrices pour contrer le travail forcé et le travail des enfants, ainsi qu'atténuer la perte de revenus des familles vulnérables

---

L'entreprise n'a constaté aucun cas de travail forcé et de travail des enfants. Par conséquent, aucune mesure pour remédier à la situation ou d'indemnisation des familles vulnérables touchées n'a été mises en place.

## Formation de sensibilisation

---

Les employés reçoivent régulièrement des formations sur les politiques de l'entreprise

## Conclusion

---

Au cours de l'exercice financier à venir nous poursuivrons l'élaboration de notre politique d'approvisionnement. De plus, une formation sur la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes » (la Loi) sera mise en place.

## Approbation de la direction

---

Stéphane Millette

Stéphane Millette, président

PIERRE TESSIER

Pierre Tessier, vice-président